



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	13	4

**OBJET : 06-2 - STATIONNEMENT -
TERRAIN COMMUNAL AW 155 - MISE EN
PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

898/13

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 21 MARS 2013
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 22 MARS 2013

Pour le Maire,
L'Attaché principal,



A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 14 mars 2013

Le jeudi 14 mars 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 07/03/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER
M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Françoise THOMEL
Mme Edith LHEUREUX à M. Yves DAHAN
Mme Yvette MEUNIER à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Jacques BAYLE à M. Alain CHAUSSARD
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Jonathan GENSBURGER, Mlle Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-2 - STATIONNEMENT - TERRAIN COMMUNAL AW 155 - MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS
COMMISSION FINANCES

La salle de spectacle communautaire ouvre ses portes au public au début du mois d'avril prochain.

Cette salle est équipée d'un parking public en ouvrage de 180 places ; parc de stationnement dont l'exploitation va être confiée à un gestionnaire privé par la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis.

La CASA va adopter les tarifs qui devraient comprendre :

- un tarif forfaitaire pour les soirs de spectacle ;
- un tarif tous usagers le reste du temps.

Pour compléter cette offre de stationnement, la Ville dispose d'un terrain situé derrière l'ancien établissement Vilmorin, parcelle cadastrée AW 155, terrain dont 4500 m² peuvent être dédiés au stationnement pour un accueil d'environ 130 places.

La Ville souhaite d'une part intégrer cet espace en tant qu'emprise dédiée au stationnement, d'autre part rendre payant le stationnement de ce parking les soirs de spectacle, sachant que, le reste de la journée, ce parc de stationnement reste gratuit et est utilisé par les riverains et usagers des équipements publics.

Pour cela, il y a lieu d'instaurer une tarification forfaitaire d'un montant de 3 € durant les soirées de spectacle entre 19h30 et 0h30.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité par 39 voix POUR sur 45 (2 contre : M. DUJARDIN, M. MOLINE et 4 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS, Mme VERCNOCKE)

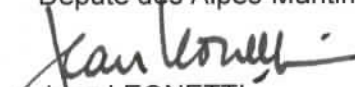
- **INTEGRE** 4500 m² de la parcelle cadastrée AW 155 en tant qu'espace de stationnement pour un accueil d'environ 130 places ;

- **INSTITUE** un tarif forfaitaire de stationnement géré par horodateur, d'un montant de 3 € les soirs de spectacle de 19h30 à 0h30.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.06-2 - STATIONNEMENT - TERRAIN COMMUNAL AW 155 - MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT -

Date de transmission de l'acte : 22/03/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/03/2013

Numéro de l'acte : DCM898-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130314-DCM898-13-DE

Date de décision : 14/03/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes